

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le premier (1<sup>er</sup>) jour du mois d'août 2016, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :  
Mesdames Diane Dufour et Simone Lepoutre, ainsi que messieurs Réjean Hébert, Jean-Guy Harvey et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire-suppléant Claude Poulin.

Est aussi présent monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay étant absent.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 09.

#### **Rés # 16-08-01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

#### **Rés # 16-08-02      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2016**

Tous les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016, et ce, avec dispense de lecture, une copie conforme leur ayant été remise dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

#### **Rés # 16-08-03      COMPTES**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1604154 à C1604216)	197 396,26 \$
- Salaires et rémunérations des élus	89 037,30 \$
- Frais de déplacement	610,40 \$
<b>TOTAL</b>	<b>287 043,96 \$</b>

**Rés # 16-08-04            AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 179 MODIFIANT  
LE CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par la présente, par madame Diane Dufour, que le règlement numéro 179, modifiant le Code d'éthique des élus municipaux, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante et acheminé dans les plus brefs délais à l'élue absent, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 16-08-05            AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 162 MODIFIANT  
LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par la présente, par madame Simone Lepoutre, que le règlement numéro 162, modifiant le Code d'éthique des élus municipaux, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante et acheminé dans les plus brefs délais à l'élue absent, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 16-08-06            ENTRETIEN HIVERNAL D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE  
L'ÉRABLIÈRE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une modification à la résolution # 06-02-06, relative à l'entretien de certains chemins (ou parties de chemins) pendant la période hivernale, soit du 15 novembre au 31 mai de chaque année. Ainsi, une modification au contrat d'entretien des chemins d'hiver sera apportée en vue d'entretenir la partie du chemin de l'Érablière comprise entre l'intersection « est » de celui-ci et l'entrée menant à l'Érablière Le Boisé, soit sur une distance d'environ 1,2 kilomètre. L'entretien devra être effectué pour permettre à la surfaceuse du Club de motoneiges Les Aventuriers de Charlevoix de puisse circuler dans ledit chemin ou ses accotements.

**Rés # 16-08-07            DEMANDE D'ORDONNANCES POUR NUISANCES**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater notre procureur, Me Martin Bouffard, pour qu'il requiert, auprès d'un juge de la Cour du Québec de La Malbaie, les demandes d'ordonnance nécessaires pour régler les causes d'insalubrité qui jonchent les terrains des propriétés portant les numéros matricules « 4996 98 0283 et 5098 11 6594, sur le territoire de notre municipalité et empêcher qu'elles ne se manifestent à nouveau. Me Bouffard est aussi mandaté pour obliger ces propriétaires concernés à respecter notre réglementation d'urbanisme.

**Rés # 16-08-08            DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE " 16-01 "**

ATTENDU                    les recommandations que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émises les 23 juin et 22 juillet 2016;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder partiellement la demande de dérogation mineure portant le numéro 16-01, au propriétaire du lot 7-5, du Rang III Nord-Est, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5109 37 8947). Ainsi :

- La demande visant à réputer conforme la construction d'un patio, avec couverture, empiétant dans la rive sur une profondeur d'environ 7,61 mètres, alors que l'article 14.2 du règlement de zonage numéro 196 stipule que la rive a une profondeur de 15 mètres est partiellement acceptée. Le propriétaire est autorisé à construire une galerie, non couverte, sur une profondeur d'au plus 2 mètres de profondeur à partir du chalet, en direction du lac, et ce sur la largeur dudit bâtiment.
- La demande visant à réputer conforme un quai flottant d'une superficie d'environ 21,15 mètres carrés alors que l'article 14.4.c du même règlement stipule que la superficie d'un tel quai ne doit pas excéder 20 mètres carrés est acceptée.

**Rés # 16-08-09            DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE " 16-02 "**

ATTENDU                    la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 22 juillet 2016;

POUR CE MOTIF            sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 16-02, au propriétaire du lot 23A-13, du Rang I Sud-Ouest, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5001 87 4590), aux fins de réputer conforme la construction d'un garage vis-à-vis le mur avant du bâtiment principal, alors que l'article 6.2.4- 3° e, du règlement de zonage numéro 196 stipule que ledit garage ne doit pas être implanté vis-à-vis le bâtiment principal; réputer conforme un garage d'une superficie de 130,07 mètres carrés, alors que l'article 6.2.4- 4° b, du même règlement, stipule que la superficie maximale d'un garage ne doit pas excéder 100 mètres carrés et réputer conforme deux (2) portes de garage d'une hauteur de 3,048 mètres alors que l'article 6.2.4- 5°, du même règlement, stipule que la hauteur maximale d'une porte de garage ne doit pas excéder 2,8 mètres.

**Rés # 16-08-10            DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE " 16-03 "**

ATTENDU                    la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 22 juillet 2016;

**POUR CE MOTIF** sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 16-03, au propriétaire du lot 24-Partie, du Rang I Sud-Ouest, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5101 52 0202), aux fins de réputer conforme la construction d'un garage ayant une marge de recul latérale de 0,7 mètre, alors que l'article 6.2.4- 3° b, du Règlement de zonage numéro 196 stipule que ladite marge de recul latérale doit être d'un minimum d'un (1) mètre.

**Rés # 16-08-11            DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UNE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière pour l'achat d'une borne de recharge électrique rapide (niveau 3) dans le cadre du *Plan d'électrification des transports du gouvernement du Québec* pour les « Villages Relais ». La Municipalité s'engage à couvrir la partie non subventionnée dudit achat.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou monsieur Claude Poulin, maire-suppléant, ainsi que madame Sylvie Foster, directrice générale et/ou monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec le présent dossier.

**Rés # 16-08-12            PROJET PILOTE « PROMENADE DU DIMANCHE »**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer au projet pilote « Promenade du dimanche – regards sur les paysages de ma municipalité » dans le cadre de *l'Entente de développement culturel*.

**Rés # 16-08-13            LANCEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET INAUGURATION DU PARC MADA**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au lancement officiel de la *politique familiale* et à l'inauguration du *parc MADA* lors du « tournoi de dekhockey », qui se tiendra le 13 août 2016.

**Note** Madame Simone Lepoutre fait part au conseil et aux contribuables présents de la venue d'environ 200 motocyclistes de la Fédération Motocycliste du Québec à Saint-Siméon le 20 août prochain. Nous les accueillerons à la Halte des Bouleaux avec « hot-dog et maïs » au menu.

**Rés # 16-08-14      SERVICE D'ACCÈS INTERNET À LA PLACE MODESTO-ZADRA**

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu des propositions, relativement à l'installation d'une borne d'accès à internet « Wi-Fi » à la Place Modesto-Zadra;

ATTENDU QUE l'entreprise « Équipements GMM inc. » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat et l'installation des équipements nécessaires pour donner l'accès au service internet « Wi-Fi » à la Place Modesto-Zadra, auprès de l'entreprise *Équipements GMM inc.*, au coût de 389,95 \$ (plus les taxes) excluant le coût du câble (0,22 \$ le pied) et l'installation de l'antenne qui sera effectuée par notre personnel.

**Rés # 16-08-15      DONNS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- |   |           |
|---|-----------|
| - Carrefour Action municipale et famille, renouvellement adhésion | 85,08 \$  |
| - Imprimerie Limoilou inc., Le Feuillet paroissial                | 134,51 \$ |
| - Camping Québec, renouvellement adhésion                         | 810,51 \$ |

**Rés # 16-08-16      ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DANS LA CHAPELLE DE BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de suivre les recommandations du préventionniste en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est, qui a effectué une visite de la Chapelle de Baie-des-Rochers, le 13 juillet dernier. Les travaux à effectuer pour rendre sécuritaire ladite chapelle, sont, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque, l'installation :

- d'une unité d'éclairage d'urgence à chaque sortie ;
- d'un panneau « sortie » à chaque issue ;
- d'extincteurs portatifs pour l'ensemble du bâtiment ;
- d'un détecteur de fumée dans la sacristie.

**Rés # 16-08-17      TOURNOI DE DEKHOCKEY**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'installation d'un séparateur à l'intérieur de la patinoire municipale, en vue d'y tenir le tournoi de dekhockey du 12 au 14 août prochain. Le coût relatif à l'achat de matériaux sera absorbé par le Comité des Loisirs de Saint-Siméon inc.

**Rés # 16-08-18**

**ANCIENNE BILLETTERIE DE LA CHANTEAUFÊTE**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Comité des Loisirs de Saint-Siméon inc. à se servir de l'ancien local qu'occupait la *ChantEauFête de Charlevoix* dans le Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay comme bureau officiel et d'accéder au réseau internet.

**CORRESPONDANCE :**

- **LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES**  
Avis de fin de bail (N° 5795-B02) du local qu'occupait la Sûreté du Québec dans l'édifice municipal.
- **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER**  
Le Programme nous accorde une aide financière de 10 172 \$ pour la confection de 14 îlots (à 2 voies) de confection locales, incluant les bacs.
- **MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**
  - o Appui le projet de Cour municipale que nous avons mis en branle.
  - o Remerciements pour la modification des tarifs du Camp de jour pour les non-résidents de notre municipalité.
- **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**  
Approbation du règlement 206, modifiant le règlement 117, concernant la modification du taux de la taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.
- **MADAME DIANE DUFOUR**  
Mise à jour de sa « déclaration des intérêts pécuniaires ».

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 49 et prend fin à 19 h 51.

**Rés # 16-08-19**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 52.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Gérald Bouchard  
Directeur général adjoint